

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2016**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18h30

**PRESENTS** : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER (jusqu'à 20h05), Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES** : Mme Marie-Jeanne BAUMANN, M. Emmanuel GERRER

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Néant

**ONT DONNE PROCURATION** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jonathan WILLER, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR** :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2016
2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
3. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION
4. MAITRISE D'ŒUVRE COCYCLIQUE
5. MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE ROUTIERES
6. CONVENTION DE CO – MAITRISE S.I.A.E.P.
7. MAITRISE D'ŒUVRE – BET SCHLIENGER
8. VENTE DE TERRAINS RUE DES FLEURS
9. NUMEROTATION DE PROPRIETES
10. VENTE DE BOIS
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. DIVERS

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016 et le signe séance tenante.**

## **2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a prévu la révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale dans le but de définir une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale resserrée autour des bassins de vie et axée à la fois sur un accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et sur la réduction du nombre des structures syndicales.

C'est dans ce contexte que le Préfet a élaboré des propositions de rationalisation, modification, transformation ou fusion d'EPCI qu'il a présentées officiellement, en octobre 2015, à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Ces propositions ont été soumises à l'ensemble des EPCI et Communes concernés pour avis dans le cadre de la consultation officielle qui a eu lieu d'octobre à décembre 2015. Le Conseil Municipal a ainsi délibéré le 23 novembre 2015 en approuvant le projet soumis par le Préfet qui prévoyait la fusion de la future Communauté d'Agglomération des Trois Frontières avec la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, tout en précisant souhaiter que les éventuelles demandes de rattachement de communes d'EPCI limitrophes à l'EPCI issu de la fusion puissent être prises en compte.

Lors de sa réunion du 12 février 2016, la CDCI a approuvé le schéma, prévoyant pour la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières une fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, schéma arrêté par le Préfet le 4 mars 2016.

Il appartient à présent au Préfet de mettre en œuvre ce schéma et, dans un premier temps, de soumettre les projets de périmètre pour avis aux EPCI concernés et pour accord à leurs communes membres. C'est l'objet du courrier, notifié le 10 mars 2016, par lequel le Préfet invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, étant précisé que l'EPCI issu de la fusion sera une communauté d'agglomération.

A défaut de délibération dans un délai de 75 jours à compter de la réception dudit courrier, l'avis de la collectivité serait réputé favorable.

A l'issue de cette phase de consultation, et si les conditions de majorité prévues par la loi sont acquises (accord de 50 % des communes représentant 50 % de la population, avec droit de veto de la commune représentant plus du tiers de la population totale), le Préfet pourra prendre l'arrêté de fusion avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A défaut d'accord, la fusion pourra être prononcée, par décision motivée du Préfet, après avis simple de la CDCI.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est invité à :

- ✓ émettre un avis favorable, conformément à l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016, au projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ;
- ✓ proposer que les éventuelles demandes de rattachement des communes des EPCI limitrophes soient prises en compte dans la définition finale du périmètre de fusion.

Mme D. HECHT demande ce que vont devenir les Communes membres de la Communauté de Communes Porte France Rhin Sud. Mme le Maire répond que c'est le Préfet qui va trancher, car une partie des communes souhaitent intégrer la M2A et d'autres la CA3F.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le schéma départemental de coopération intercommunale.**

### **3. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Mme le Maire informe que le Contrat Emploi d'Avenir de Madame Cathy RAPHAT prendra fin au 31 août 2016 et qu'il ne sera pas possible de le renouveler. Madame Cathy RAPHAT, ATSEM à temps plein à l'école, donne entière satisfaction dans son travail. Elle est disponible, appréciée des enfants, de l'équipe enseignante, des parents et de ses collègues employés communaux. Aussi, Mme le Maire propose de l'embaucher en tant que stagiaire de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. C'est pourquoi il convient d'ouvrir un poste d'Adjoint d'animation à temps complet et de l'attribuer à Madame Cathy RAPHAT.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;
- Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION : Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE : 24h30 par semaine avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016

La création de ce poste est devenue nécessaire afin d'assurer les fonctions d'ATSEM à temps complet à l'école maternelle. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'adjoint d'animation à 24h30 par semaine.**

### **4. MAITRISE D'ŒUVRE COCYCLIQUE**

M. D. HUTTENSCHMITT rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 1er juin 2015, la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de sécurité routière a été attribuée à la société COCYCLIQUE. Il convient à présent de valider les tranches conditionnelles comme suit :

- ✓ ACT - Assistance pour la passation des contrats de travaux : 1.400 € HT
- ✓ DET - Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux : 5.450 € HT
- ✓ AOR - Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception : 750 € HT

Le coût total est de 7.600€ HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la validation des tranches conditionnelles énumérées.**

### **5. MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE ROUTIERES**

M. D. HUTTENSCHMITT indique

vu le Code des marchés publics ;

vu la validation de la maîtrise d'œuvre du 01 juin 2015 à la société COCYCLIQUE pour les travaux d'aménagement de sécurité routière du centre bourg;

vu la délibération en date du 30 mars 2016 approuvant les travaux d'aménagement de sécurité routière du centre bourg;

vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal les Dernières Nouvelles d'Alsace le 03 mai 2016,

vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site de l'AMHR le 03 mai 2016,

vu la conclusion de la commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication et du Jury maîtrise d'œuvre du 27 mai 2016,

vu l'analyse des offres de COCYCLIQUE.

Le type de procédure était un marché à procédure adaptée. La date de remise des prix était fixée au lundi 23 mai à 12h00. L'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 23 mai à 19h15 en mairie.

Après analyse des offres, M. D. HUTTENSCHMITT propose d'attribuer les marchés suivants :

LOT 1 : VRD à l'entreprise PONTIGGIA pour la tranche ferme à 380 204,31 € HT+ la tranche conditionnelle 2 Résine type pépite à 15 900 € HT soit un total de 396 104,31 € HT / 475 325,17 € TTC.

Le montant estimé de la tranche ferme s'élève à 445 000 € HT.

LOT 2 : RESEAUX SECS à l'entreprise GANTER SIREG pour un montant de 99 060,25 € HT / 118 872,30 € TTC. Il a été décidé de choisir son offre présentant une variante d'armoire de commande de l'éclairage public jugée équivalente à l'offre de base et moins chère.

Le montant estimé s'élève à 123 500 € HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'attribution du LOT n°1 VRD à l'entreprise PONTIGGIA pour la tranche ferme à 380 204,31 € HT + la tranche conditionnelle 2 Résine type pépite à 15 900 € HT soit un total de 396 104,31 € HT / 475 325,17 € TTC et du LOT n°2 RESEAUX SECS à l'entreprise GANTER SIREG pour un montant de 99 060,25 € HT / 118 872,30 € TTC. Il a été décidé de choisir son offre présentant une variante d'armoire de commande de l'éclairage public jugée équivalente à l'offre de base et moins chère.**

## **6. CONVENTION DE CO – MAITRISE S.I.A.E.P.**

M. D. HUTTENSCHMITT indique que la part des travaux affectant l'emprise de la RD N°12B3 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du S.I.A.E.P, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le S.I.A.E.P sur la base des justificatifs des dépenses.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le S.I.A.E.P dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagement de sécurité routière centre bourg et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.**

## **7. MAITRISE D'ŒUVRE – BET SCHLIENGER**

M. BOEGLIN indique que suite à la validation, lors du Conseil municipal du 30 mars 2016, de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études SCHLIENGER pour le remplacement du chauffage à la salle polyvalente, il convient à présent de valider le contrat d'ingénierie du bureau SCHLIENGER, s'élevant à 7% du montant des travaux.

Les missions comprises dans cette offre sont :

- AP : les études d'avant projet
- PRO : les études de projet
- ACT : l'assistance pour le passage des contrats de travaux
- EXE : les études d'exécution
- DET : la direction de l'exécution des contrats de travaux
- AOR : l'assistance lors des opérations de réception
- OPC : l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la validation du contrat d'ingénierie du bureau SCHLIENGER.**

## **8. VENTE DE TERRAINS RUE DES FLEURS**

M. R. OBERMEYER rappelle que lors de la réunion du 23 novembre 2015, le conseil municipal avait approuvé la vente d'un terrain rue des Fleurs cadastré en section 1, parcelle n°75 au profit de la SCI ARC BLEU représentée par M. BITSCHINE pour un montant de 1.500 €.

L'étude de Maître GIROD, Notaire à Mulhouse nous a fait savoir que l'acquéreur du terrain sera le futur propriétaire du rez-de-chaussée à savoir : M. Damien KOENIG, demeurant à KEMBS-LOECHLE, 23, rue des Fleurs et né à Saint-Louis le 05 septembre 1995. Il est demandé aux conseillers de prendre une nouvelle délibération en ce sens.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la vente du terrain cadastré en section 1, parcelle n°75 situé dans la rue des Fleurs pour un montant de 1.500 € à M. Damien KOENIG. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.**

## **9. NUMEROTATIONS DE PROPRIETES**

M. R. OBERMEYER indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un numéro à la propriété ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

Propriétaires : M. & Mme Marc MARKERT  
N° attribué : N°17A et 17B, rue des Vergers- 68220 BUSCHWILLER  
Références cadastrales : Section 1 – Parcelles n°253/71

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les numérotations susvisées.**

## **10. VENTE DE BOIS**

Suite à la démolition de la maison Herlin-Willig et aux travaux d'élagage au niveau de la rue l'Eglise, M. D. HUTTENSCHMITT informe que la commune a 4 stères de bois à vendre. Aussi il propose de fixer le prix de vente à 20 € le stère.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les la vente de 4 stères de bois au prix de 20 € le stère.**

## **11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **11.1 COMMISSION URBANISME**

#### **• Permis de construire acceptés**

Référence : PC 068 061 16 F0001  
Demandeur : SIMON Pierre  
Objet : Hangar agricole  
Localisation du terrain : Section 03 Parcelles 46-50-54  
Adresse du terrain : Kleinfeld  
Superficie : 2100 m<sup>2</sup>

Référence : PC 068 061 16 F0002  
Demandeur : STEINER Loïc  
Objet : Maison individuelle & piscine  
Localisation du terrain : Section 1 Parcelle lot n°2  
Adresse du terrain : Rue de Hégenheim  
Superficie : 1000 m<sup>2</sup>

Référence : PC 068 061 16 F0003  
Demandeur : FEYERTAG Françoise  
Objet : Adjonction d'un garage  
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 432  
Adresse du terrain : 11, rue du Raisin  
Superficie : 517 m<sup>2</sup>

Référence : PC 068 061 14 F0009 M01  
Demandeur : LE MEUR Thomas

Objet : Modification de l'accès, stationnement, terrasse, terrassement sol, ouvertures sous-sol  
Localisation du terrain : Section 9 Parcelles 321, 328  
Adresse du terrain : LAGER  
Superficie : 800 m<sup>2</sup>

• **Déclarations préalables acceptées**

Référence : DP 068 061 16 F0009  
Demandeur : ROUAULT Julien  
Objet : Abri de jardin  
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 161  
Adresse du terrain : 5, rue des prés verts  
Superficie : 269 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 16 F0010  
Demandeur : ROSSINI Roberto  
Objet : Abri de jardin  
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 167  
Adresse du terrain : 7, rue des prés verts  
Superficie : 396 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 16 F0018  
Demandeur : SIGRIST Daniel  
Objet : Pose de deux velux  
Localisation du terrain : Section 9 Parcelle 300  
Adresse du terrain : 2, rue du Jura  
Superficie : 1260 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 16 F0019  
Demandeur : SIMON Pierre  
Objet : Panneaux photovoltaïques  
Localisation du terrain : Section 3 Parcelle 98  
Adresse du terrain : 9, rue de l'Eglise  
Superficie : 446 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 16 F0020  
Demandeur : GOETSCHY Daniel  
Objet : Portail & clôture  
Localisation du terrain : Section 16 Parcelles 439, 441  
Adresse du terrain : 8, rue de Raisin  
Superficie : 1753 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 16 F0021  
Demandeur : KURTZEMANN Jean-Pierre  
Objet : Ravèlement de façade  
Localisation du terrain : Section 2 Parcelle 48  
Adresse du terrain : 1, rue des Jardins  
Superficie : 118 m<sup>2</sup>

• **Déclaration préalable annulée**

Référence : DP 068 061 16 F0022  
Demandeur : RUSSO Olivia  
Objet : Abri de jardin  
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 273  
Adresse du terrain : 9, rue des Ecureuils  
Superficie : 651m<sup>2</sup>  
Attente de l'extinction du règlement de lotissement

• **Déclarations d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM  
 Propriétaire: Mme RAULIN Monique  
 Acquéreur : M. et Mme STOLTZ Vincent  
 Objet : Terrain non-bâti  
 Adresse du terrain : Section 16 – parcelle 53  
 Superficie : 1653 m<sup>2</sup>  
 Montant : 15.000,00 €

Demandeur : SCP KOENIG, Notaires à ALTKIRCH  
 Propriétaire: Société UBS  
 Acquéreur : Société MB3  
 Objet : Terrain & bâtiment  
 Adresse du terrain : Section 5 – parcelle 75, 25 vieille route de Hagenthal  
 Superficie : 839 m<sup>2</sup>  
 Montant : 220.000,00 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM  
 Propriétaire: M. HEMMERLIN Jean-Louis  
 Acquéreur : M. WERTENBERG Stéphane.  
 Objet : Terrain non-bâti  
 Adresse du terrain : Section 10 – parcelle 191  
 Superficie : 424 m<sup>2</sup>  
 Montant : 25 440,00 €

## **11.2 COMMISSION SCOLAIRE**

Mme le Maire rappelle qu'une classe de maternelle bilingue existe à Buschwiller depuis l'année dernière. Cependant, la suite du cursus bilingue se fera sur Héisingue, le temps que l'inspection académique décide qu'un nombre suffisant d'élèves bilingues soient inscrit à l'école élémentaire de Buschwiller. Pour ce faire, nous proposons, en association avec le Péricolaire de Hégenheim, la mise à disposition d'un transport (type minibus) moyennant une participation pour l'année à venir. Le coût du transport et d'une personne accompagnante seront pris en charge par la commune. Dans le même temps cela fera un 4<sup>ème</sup> animateur au péricolaire. Mme le Maire précise que certes cette action a un coût élevé, mais propose que cette décision soit prise pour une année pour le moment afin de permettre aux familles qui le souhaitent d'avoir une chance de poursuivre le cursus bilingue. Le coût kilométrique et le coût de l'entretien du moyen de transport seront pris en charge par le péricolaire. Dans le même temps ce 4<sup>ème</sup> animateur permettrait de répondre par la positive à des places en attente au péricolaire. Un courrier a été adressé aux parents d'élèves expliquant notre démarche pour un transport sur Héisingue. Actuellement deux parents sont déjà intéressés.

La prochaine réunion scolaire aura lieu le lundi 27 juin à 17h15.

Mme Céline GUTKNECHT, institutrice au cycle 2, a informé la Mairie que l'activité d'escalade plaît aux enfants.

## **11.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE / SPORT**

- ✓ Mme le Maire, en remplacement de Mme V. HERTER, informe comme suit: Les tarifs 2017 pour la location de la salle polyvalente ont été décidés en commission et seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- ✓ Le devis d'un montant de 1 108,42€ TTC a été validé pour les roues des chariots de la salle polyvalente, la Chorale Fortuna se chargera de l'installation.
- ✓ Les demandes de subventions des associations ont été validées.
- ✓ Assemblée Générale Association Jeunesse et Avenir, le 28.04.2016 : Mme A. BAUMANN rapporte que M. Samuel RUNSER remercie la Commune pour son travail et souhaite que cette coopération se poursuive.

- ✓ Assemblée Générale de l'Association de Gestion de la Maison communale, le 29.04.2016 : M. B. BOEGLIN rapporte comme suit: le bilan de l'année 2015 affiche de bonnes rentrées financières grâce au Taïchi, un investissement est réalisé dans 12 nouvelles tables; l'association remercie la commune pour la subvention versée et les travaux d'entretien et de nettoyage.
- ✓ Assemblée Générale des A.J.T, le 28.05.2016 : M. J. SITTER transmet les remerciements à la Commune pour la subvention; les prochaines manifestations sont les suivantes: rallye, brunch, soirée manallas.
- ✓ Assemblée Générale des Dé'Ridées : Mme D. HECHT signale que le prochain spectacle de l'association se fera au bénéfice du CCAS; l'association s'est dotée d'une camera pour filmer les répétitions.
- ✓ Assemblée Générale du Club de Tennis de table : M. J. DUCRON transmet les remerciements à la Commune pour le versement de la subvention et pour le prêt des locaux.
- ✓ L'invitation pour l'Assemblée Générale de la Chorale St-Cécile est arrivée trop tard pour qu'un conseiller municipal puisse s'y rendre.
- ✓ Prochaine Assemblée Générale de l'A.S.B le 03 juin 2016 à 20h.

#### **11.4 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES**

M. D. HUTTENSCHMITT informe que le début des travaux de sécurité du centre bourg est prévu pour le 4 juillet 2016, une déviation va être mise en place pendant la durée des travaux. Selon l'avancement des travaux, il faudra informer les parents à la rentrée qu'ils ne peuvent venir en voiture jusqu'au portail de l'école.

L'assemblée échange également sur la possibilité d'un pédibus, Mme A. BAUMANN propose de se renseigner. Opération Haut-Rhin propre: un participant à cette opération s'est dit choqué par le nombre de canettes de bière jetées dans la nature le long de la route menant à Wentzwiller

#### **11.5 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : Mme D.HECHT**

Prochaine réunion le 13.06; thème principal: l'excursion des seniors en septembre

#### **11.6 COMMISSION BÂTIMENTS**

Le 07 juin prochain aura lieu, en présence de la commission CAO, la négociation avec les entreprises et le 16 juin prochain aura lieu l'analyse des offres des entreprises avec la commission Bâtiments.

#### **11.7 COMMISSION COMMUNICATION**

Mme D. HECHT informe que le prochain bulletin municipal sortira en juillet, il doit donc être bouclé durant la 2<sup>e</sup> moitié de juin. Elle fait appel, aussi bien auprès des adjoints que des conseillers, à lui faire parvenir les articles qu'ils souhaitent voir publiés.

#### **11.8 COMMISSION TRANSPORT**

Lors de la dernière réunion de la commission transports de la C.A.3.F., les membres ont été informés qu'une hausse de la fréquentation du Distribus de 3,4% a été observée.

De plus, une augmentation des tarifs va être appliquée pour arriver à 1,50€ le billet; cette hausse était initialement prévue à 2,00€ le billet, mais les membres de la commission s'y sont fermement opposés. Cette hausse est principalement imputée à l'augmentation de la TVA.

Une forte hausse des incivilités et agressions verbales et physiques a également été signalée dans les transports en commun. Distribus envisage d'installer des caméras.

Enfin, le projet « Tram 3 » a été présenté dans les détails aux membres présents.

## **12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

- ✓ **CA3F, réunions du Conseil les 23.03.2016 et 25.05.2016** en présence de Mme le Maire et M. R. OBERMEYER:

Le 23 mars vote du budget. Le 25 mai approbation du compte administratif 2015, du schéma départemental et approbation d'une étude de prolongement de la ligne du tram 3 qui passerait par le technoport et arriverait à l'aéroport; validation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour les arrêts de bus à Buschwiller. Des demandes de subventions ont été déposées pour la piste cyclable de Héisingue Buschwiller, ainsi que les appels d'offres ont été lancés.

- ✓ **CA3F Commission communication, 08.03.2016** : rapporteur M. DUCRON. Mme le Maire présente le nouveau format du bulletin d'information de la C.A.3.F.
- ✓ **CA3F Energie climat, le 9.03.2016** : état d'avancement de la labellisation Cit'ergie de la CA3F; les activités sont en cours pour définir les mesures et actions à entreprendre; celles-ci seront validées au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2016 et réalisées de 2017 à 2020. Une représentante de l'ETB présente un projet trinational concernant les échanges de bonnes pratiques entre communes en matière de transition énergétique. Le PCAET (plan climat air énergie territorial) à finaliser par la CA3F d'ici le 31.12.2016, sera synchronisé avec les actions réalisées dans le cadre de Cit'ergie. La soirée de restitution des thermographies a eu lieu le 27 avril à Sierentz.
- ✓ **CA3F Environnement, le 15.3.2016** : la déchetterie ouest aura la même configuration que le Ladhof de Colmar, elle sera également réservée aux particuliers, avec accès par badge. Vente de composteurs: début 2016, 8 composteurs ont été vendus à Buschwiller pour un total de 163 à la CA3F. Dans le cadres d'actions concernant l'environnement, il est demandé de désigner un binôme élu référent/technicien pour chaque commune, binôme qui participera à des ateliers et échanges d'informations au niveau de la CA3F. Le service Environnement a déménagé au Palmrain.
- ✓ **CA3F Assainissement, le 24.5.2016** : une étude a été menée pour analyser l'impact de notre activité sur la qualité de nos cours d'eau. Une analyse physico-chimique de divers cours d'eau du territoire a été réalisée pour voir s'ils sont éventuellement affectés par des fluides provenant du réseau d'assainissement. Les résultats sont bons, donc le réseau d'assainissement est étanche, les travaux d'entretien et de maintenance sont efficaces. Des mesures analogues ont été effectuées dans les communes du bord du Rhin, qui "baignent" pratiquement dans la nappe phréatique; ici aussi, le réseau d'assainissement est étanche.
- ✓ **ETB, réunions conjointes des commissions formation, santé et marché du travail, les 11.03 et 20.5.2016:** le 11.03. suite de la réunion du 23.11.2015 sur la thématique "pénurie de main d'œuvre et attentes du monde de l'entreprise en matière de compétences", cette fois-ci avec des intervenants français. Ce n'est pas la main d'œuvre qui manque, mais les talents. Depuis des années il y a un déficit d'image pour les métiers techniques et technologiques. En 2014, 36 % des entreprises ont eu du mal à recruter du personnel technique correspondant à leurs besoins. Il y a non seulement un déficit de compétence technique, mais également un déficit de motivation et de savoir-être. Il y a eu 3 intervenants: Endress & Hauser Huningue, la Mission locale Sundgau 3 Frontières et Pôle Emploi St-Louis. Le 20.5: réunion de synthèse; il est décidé de remettre au conseil consultatif une résolution demandant que le parcours professionnel transfrontalier soit facilité, notamment par une meilleure communication sur les possibilités existantes dans les trois pays et par une coordination, voire une coopération entre les organismes économiques, par ex. les chambres des métiers.
- ✓ **S.I.A.E.P., le 29.03.2016** : M. DUCRON indique que l'agent technique du S.I.A.E.P, M. LANG partira à la retraite l'année prochaine.

Concernant la fuite supposée à l'intersection de la rue des Vosges et du chemin de la Source, M. J.DUCRON fait savoir que la Société Délecto a passé et n'a rien relevé d'anormal. Il faut demander ou redemander au SIAEP de nous faire parvenir le rapport correspondant. Le SIAEP aimerait que le secrétariat de mairie l'informe des nouveaux arrivants dans la commune. Concernant les érosions d'asphalte autour des couvercles de vannes dans les rues, il serait bon de prévoir un poste dans le budget de la commune et de faire les réfections nous-mêmes.

- ✓ **S.I.C.E.S., le 11.04.2016** : Mme le Maire indique que le budget à été voté, la piste est terminée et c'est la CA3F qui en reprendra la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour information, M. E. GERRER ira à l'inauguration de la piste le 25 juin à 14h15.
- ✓ **S.I.D.E.L.** : M. D. ALLEMANN communique que ce syndicat intercommunal ne procédera à l'enfouissement des lignes électriques des rues St-Martin et des Landes que si la commune effectue des travaux de voirie dans ces rues-là. Une subvention de max. 40'000 € pourrait être accordée si une rue est entièrement rénovée, mais l'enrobé est à la charge de la commune; ceci n'est valable que cette année.
- ✓ **Réunion d'information des Brigades-Vertes, le 28.04.2016** : M. D. ALLEMANN était présent à cette réunion.
- ✓ **Réunion P.E.T.R., le 27.05.2016** : M. C. WEIGEL indique qu'une subvention FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) de 80% est accordée par le Groupement d'action local pour diverses actions. La commune a demandé par courrier si cela pourrait être accordé pour l'implantation d'un commerce dans le village. Affaire à suivre...
- ✓ **Assemblée Générale du GIC 26, le 28.05.2016** : M. D. ALLEMANN: rien à signaler

### 13. DIVERS

- ✓ La nacelle a pu être vendue pour 7.140 € et le tracteur pour 7.414 €
- ✓ Les élections présidentielles 2017 auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017. Les élections législatives sont prévues les 11 et 18 juin 2017. Mme le Maire rappelle que la présence des membres du conseil municipal est obligatoire pour ces quatre dimanches, elle remercie les conseillers de noter et retenir ces dates dès à présent.
- ✓ Petit déjeuner citoyen du 10 juillet prochain: Mme le Maire propose de faire une petite réunion après le conseil municipal du 20 juin prochain, qui sera plus court que celui d'aujourd'hui, afin de coordonner la préparation et la réalisation de cet événement. Un tableau reprenant les diverses tâches sera établi.
- ✓ La baisse des dotations de l'Etat est confirmée : 104.510 € en 2016 contre 176.584 € en 2015, 188.302 € en 2014, 189.499 € en 2013 soit 72 000 € de moins que l'année dernière !
- ✓ Un rappel des principes du devoir de réserve va être effectué aux employés communaux de façon générale à savoir le devoir de réserve, la discrétion professionnelle, le secret professionnel.
- ✓ Mme le Maire Informe l'assemblée que Mme I KLEIN attend son deuxième enfant, la naissance est prévue pour la fin de l'année.
- ✓ Démission Mme V.HERTER : Mme le maire lit le courrier que Mme HERTER a adressé à M. le préfet. Elle précise qu'elle démissionne pour des raisons strictement professionnelles et familiales et regrette cette décision de quitter la vie municipale du village. Après avoir lu le courrier de Mme HERTER et celui du Préfet, Mme le Maire précise qu'un bouquet a été remis à Mme V. HERTER, avec les remerciements pour le travail qu'elle a effectué durant ces années. Elle propose de procéder au remplacement de Mme V. HERTER lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2016.
- ✓ Affaire DISS : Mme le Maire a fait parvenir un courrier à M. Clément DISS lui demandant de prendre soin de sa santé avant tout et a demandé au Maire de Hégenheim, M. Thomas ZELLER de se mettre en rapport avec les propriétaires concernés. De plus Mme le Maire et M. ZELLER, se sont rendus chez M. DISS afin de tenter de le convaincre des dangers de son action.
- ✓ Affaire SIMON / WICKY : Mme le Maire informe l'assemblée qu'en date du 26 mai 2016, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rendu son jugement annulant l'arrêté (préemption) du 19 mai 2014 et condamne la commune à 1000 € d'amende. Selon le principe que dans le POS le chemin des Vignes n'est qu'un chemin de promenade, et qu'au moment de l'arrêté de préemption, le PLU avec le chemin en emplacement réservé n'est pas encore applicable, bien qu'arrêté par le conseil municipal. En date du 12 mai nous avons reçu un mail de Me TRESCH, nous transférant le mail de proposition de M. SIMON, qui stipule que «lors du décès de M. WICKY, nous recevrons le terrain en achetant maintenant le chemin »; il dit que, pour ce qui concerne la valeur du terrain, il

s'agit d'un terrain constructible soit 20 000 € l'are; il propose la vente à 12 000 € l'are soit 39 600 € pour 3 ares 30. Mme le Maire rappelle que M. WICKY a vendu à M. WERTENBERG le terrain à côté à 3 350 € l'are et à M. ROSA à 3 500 € l'are ! Elle précise que le cas échéant, s'il y a utilité publique, il peut y avoir une expropriation sur le chemin réservé (9 m de large) et là c'est les domaines qui évalueront le prix pour l'achat du terrain. Après discussion, le conseil municipal propose de voir si M. SIMON propose un autre prix (de toute façon pour une commune en achat direct, il faut l'évaluation des domaines) et en fonction de cette réponse nous attendrons.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

|  |
|--|
| <b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES<br/>         DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>         DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 01.06.2016</b> |
|--|

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2016
2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
3. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION
4. MAITRISE D'ŒUVRE COCYCLIQUE
5. MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE ROUTIERES
6. CONVENTION DE CO – MAITRISE S.I.A.E.P.
7. MAITRISE D'ŒUVRE – BET SCHLIENGER
8. VENTE DE TERRAINS RUE DES FLEURS
9. NUMEROTATION DE PROPRIETES
10. VENTE DE BOIS
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. DIVERS

| NOM-PRENOM           | QUALITE                  | SIGNATURE | PROCURATION A |
|----------------------|--------------------------|-----------|---------------|
| WILLER CHRISTELE     | Maire                    |           |               |
| OBERMEYER ROGER      | 1 <sup>er</sup> Adjoint  |           |               |
| HUTTENSCHMITT DENIS  | 3 <sup>ème</sup> Adjoint |           |               |
| BOEGLIN BERNARD      | 4 <sup>ème</sup> Adjoint |           |               |
| ALLEMANN DANIEL      | Conseiller               |           |               |
| BAUMANN AUDREY       | Conseiller               |           |               |
| BAUMANN MARIE-JEANNE | Conseiller               |           |               |
| DUCRON JACQUES       | Conseiller               |           |               |
| GERRER EMMANUEL      | Conseiller               |           |               |
| HECHT DENISE         | Conseiller               |           |               |
| MULLER PATRICK       | Conseiller               |           |               |
| MUNCH CLAUDINE       | Conseiller               |           |               |
| SITTER JERÔME        | Conseiller               |           |               |
| WEIGEL CHRISTIAN     | Conseiller               |           |               |